

Le mot du Maire-délégué



A vous toutes et tous,

Saint Denis Maisoncelles, une petite commune qui bouge et où la jeunesse vient s'installer.

Elle garde son authenticité, sa proximité avec ses habitants.

Merci à la Commune Nouvelle pour les travaux réalisés dans la commune, je voudrais remercier particulièrement mon équipe communale, la secrétaire de mairie Betty Letourneur et l'employé communal Didier Marie.

Je souhaite à tous, une très bonne année 2020 et formule le vœu que chacun puisse s'engager à la mesure de son temps disponible pour que notre petite commune déléguée reste accueillante et dynamique dans les années à venir.

Pascal CATHERINE,
Maire Délégué de Saint Denis Maisoncelles

ETAT-CIVIL

Naissances

GAIGNON Gaspard, né le 09 septembre 2019

Mariage

SURVILLE Franck et DAIGREMONT Carole, le 10 juillet 2019

Décès

Carole DAIGREMONT ép SURVILLE, le 19 août à Bayeux (calvados)

Denise LEBEL vve LOUIS, le 25 novembre à Vire (calvados)

Une pensée particulière pour notre doyenne décédée à l'âge de 95 ans.

INFORMATIONS DIVERSES

MAIRIE

Ouverture le **mercredi**
de 17h à 19h

Tél : 02 31 68 71 85

Mail : commune-st-denis-maisoncelles@orange.fr

Secrétaire : Betty LETOURNEUR



LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 pour pouvoir voter aux élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

CAMBRIOLAGES

Attention aux cambriolages

Soyez vigilant

Fermez vos maisons



CHANGEMENT DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

A partir du 1er janvier 2020, **les déchets ménagers seront collectés le mardi**. Le ramassage est le même qu'auparavant, seul le jour change.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'association ST DENIS ANIMATION pour la pose de trois luminaires sur le parking de la salle des Fêtes

Nous remercions également l'ASP pour l'organisation de ses nombreuses manifestations faites pour la restauration de notre église.

Un grand merci aux personnes qui ont bien voulu nous aider lors de la tempête du 14 octobre dernier à déblayer l'avenue du château avec leur tracteur et leur bras.

TRAVAUX REALISES

L'aire de jeux comportant un toboggan et un jeu ressort est ouverte pour la plus grande joie de tous les petits, sous tout de même, la surveillance de leurs parents.

La réfection de la toiture du logement à côté de la Salle des fêtes est terminée et l'installation de l'abri bus face à l'épicerie CHOLET est très apprécié surtout à cette époque hivernale



VIE PRATIQUE

ADMR	02 31 09 01 22
Cabinet médical Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 01
Cabinet infirmières Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 73 72
Pharmacie Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 34
Ecole maternelle	02 31 67 03 22
Ecole primaire	02 31 68 78 54
Cantine scolaire	02 31 68 74 94
Bibliothèque municipale	02 31 68 86 98
Presbytère LE BENY BOCAGE	02 31 68 63 13
Agence Postale Communale	02 31 59 87 88
Gendarmerie Le BénY Bocage	02 31 66 33 10
Gendarmerie Aunay-sur-Odon	02 31 29 34 70
B.M.A. Saint-Martin-des-Besaces	02 31 66 60 50
Assistante sociale Centre Médico Social – Le BénY Bocage	02 31 68 69 79
Assistante sociale CARSAT – Vire	02 31 68 68 18
Présence verte	02 31 25 39 10

Je protège l'eau et ma santé

Il est interdit d'utiliser et de détenir des produits phytopharmaceutiques* et obligatoire de les rapporter en déchetterie

Quelles alternatives ?



Eau chaude



Auxiliaire



Paillage



Végétalisation

En dernier recours, si je dois traiter avec des produits de biocontrôle

Je respecte les conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette

Je ne traite pas à moins de 5 mètres des cours d'eau, puits et plans d'eau

Je m'éloigne des zones sensibles : fossés, avaloirs, caniveaux, gouttières

Je dépose mes emballages et restes de produits à la déchetterie (www.ecodds.com)



Des questions ?

www.jardiner-autrement.fr

* à l'exception des produits de biocontrôle, utilisables en agriculture biologique, à faible risque et substances de base.

Arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques visés à l'article L253-7 du code rural et de la pêche maritime.